

## Les attributions de l'INSAE

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique assure le secrétariat du Conseil National de la Statistique et de ses commissions techniques. A ce titre, il est chargé de préparer les réunions du dit Conseil et celles de ses commissions techniques.

La tâche essentielle de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique consiste à rassembler, dépouiller, analyser et présenter au Gouvernement dans les délais convenus des statistiques sûres, scientifiquement élaborée dont les indicateurs et agrégats macro-économiques d'évolution de l'économie ou de toutes autres activités nationales.

Il veille aussi à mesurer ou aider au traitement des informations statistiques et comptables des organismes publics, parapublics et autres qui lui en font la demande.

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique est notamment chargé de :

- œuvrer à l'élaboration d'une méthodologie scientifique pour les administrations et organismes publics et privés, en vue d'harmoniser les techniques utilisées et de rendre comparables les divers résultats obtenus et dans ce cadre contribuer à l'organisation des services statistiques dans les organismes et administrations ;
- rassembler, exploiter et analyser les données statistiques provenant des enquêtes par sondage, des recensements des statistiques courantes et d'autres sources en vue d'une meilleure connaissance de la situation démographique, économique, financière et sociale de la République du Bénin ;
- organiser et exécuter les recensements démographiques, agricoles, industriels et toutes autres enquêtes statistiques et économiques ou aider à leur réalisation ;
- étudier les projets d'enquêtes ou d'études de tous les autres organismes et d'en faire un rapport au Conseil National de la Statistique ;
- étudier et suivre la conjoncture économique et financière du pays, établir les comptes économiques et produire les renseignements chiffrés utiles à l'élaboration des programmes de développement économique ;
- assurer la publication périodique des informations statistiques sous forme de bulletins, annuaires, revues, communiqués, répertoires et autres ;
- rassembler la documentation existante aussi bien dans le domaine des études statistiques que celui des études démographiques et économiques et constituer une bibliothèque d'ouvrages statistiques ;
- assurer la liaison avec les services statistiques des pays Africains et étrangers, les organismes internationaux et représenter le Bénin dans les réunions, les conférences et congrès relatifs à la statistique ;
- faciliter et encourager l'étude de la science statistique et les techniques de l'information et assurer la formation du personnel technique pour la recherche statistique et le traitement de l'information ;
- étudier les possibilités d'améliorer le rendement des services publics et entreprises dans le domaine statistique ;
- assurer à tous les niveaux la formation et la spécialisation de ses cadres ;
- exécuter le traitement des informations, tant pour ses besoins propres que ceux des services publics, des entreprises parapublics ou autres, lorsque les conditions objectives du pays l'exigent.

Les attributions de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique sont exercées sur toute l'étendue du territoire National.

